

Informations de base	
2006/2676(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la condamnation à mort infligée au personnel médical en Libye	
Subject 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Libye	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2776	2007-01-22
	Affaires générales	2809	2007-06-18
	Affaires générales	2800	2007-05-14
	Affaires générales	2817	2007-07-23
	Affaires générales	2780	2007-02-12

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/01/2007	Débat en plénière		
18/01/2007	Décision du Parlement	T6-0007/2007	Résumé
18/01/2007	Résultat du vote au parlement		
18/01/2007	Fin de la procédure au Parlement		
22/01/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
12/02/2007	Débat au Conseil		
14/05/2007	Débat au Conseil		
18/06/2007	Débat au Conseil		
23/07/2007	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2676(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration

Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0024/2007	17/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0025/2007	17/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0026/2007	17/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0027/2007	17/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0028/2007	17/01/2007	
Proposition de résolution		B6-0029/2007	17/01/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0007/2007	18/01/2007	Résumé

Résolution sur la condamnation à mort infligée au personnel médical en Libye

2006/2676(RSP) - 18/01/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, une résolution sur la condamnation et l'incarcération par la Libye de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne le verdict de la Cour pénale libyenne du 19 décembre 2006, qui a reconnu coupables, au terme d'un second procès, et condamné à mort cinq infirmières bulgares - Kristiana Vulcheva, Nasya Nenova, Valentina Siropulo, Valya Cherveniyashka, Snezhana Dimitrova - et un médecin palestinien, Ashraf al-Haiui, lesquels ont déjà passé huit ans en prison dans le cadre de l'épidémie de HIV/sida de 1999 à l'hôpital de Benghazi. Le colonel Kadhafi est invité à exercer ses pouvoirs et à assurer d'urgence la libération du personnel médical emprisonné.

Tout en affirmant sa solidarité avec les victimes de l'épidémie de HIV/sida à Benghazi, les députés invitent la Commission et le Conseil :

- à intervenir auprès du gouvernement libyen pour assurer une libération rapide du personnel médical emprisonné;
- à envisager, au cas où l'affaire ne serait pas résolue d'une façon satisfaisante, une révision de la politique commune d'engagement avec la Libye dans tous les domaines concernés, selon ce que l'Union jugera approprié.

Plus généralement, le Parlement réitère son opposition radicale à la peine de mort.